



n°78  
Septembre 2020

# Bréhat

## Infos



P5  
Civisme



P6  
Site d'exception



P10  
Vie quotidienne

## Le “monde d’après”

Le 17 mars 2020, la France entrait dans une phase de « confinement » strict. Jusqu’alors, ce mot ne signifiait pas grand chose pour la plupart d’entre nous. En deux mois, il est devenu sans doute le mot le plus employé et signifie beaucoup pour nous tous.

Cette période, inédite dans l’histoire, a entraîné de nombreux bouleversements dans nos vies. Plus de poignées de main, plus de bises, une distance minimum à respecter et le port du masque qui est devenu obligatoire dans de nombreux endroits où la densité humaine est importante.

L’économie, les transports, l’école, les réunions de toutes nature ont été arrêtés du jour au lendemain. Aujourd’hui, près de 6 mois après ce coup d’arrêt, on ne sait pas encore comment et si tout va redémarrer comme avant. Les spéculations vont bon train, entre ceux qui veulent que tout redevienne « normal » et ceux qui pensent que nous vivons un changement majeur qui va affecter nos modes de vie sur le long terme. De fait, cette pandémie n’étant pas terminée, personne ne peut vraiment en appréhender toutes les conséquences.

Bréhat, comme toutes les communes, en a subi les impacts, avec en plus les spécificités insulaires.

Dans un premier temps, de nombreuses personnes sont venues se « confiner » à Bréhat, endroit beaucoup plus agréable que les grandes villes ou leurs environs. Mais, à partir du 12 mai, fin du confinement, il a fallu se rendre à l’évidence : la saison estivale ne démarrait pas comme les années précédentes avec une fréquentation très faible jusqu’à début juillet. Puis, soudainement, renversement total de tendance et fréquentation supérieure aux années précédentes jusqu’à fin août. Qu’en sera-t-il de l’automne ?

La crise Covid-19 a également perturbé les élections municipales qui devaient renouveler les conseils municipaux pour fin mars 2020.

Bréhat a vu le 15 mars une participation record avec 90 % de votants et, à la surprise générale, la liste de « l’opposition » remportait 8 sièges au premier tour et deux candidats ne manquaient leur élection que de quelques voix. Une volonté

de « changement » s’est fortement exprimée ce jour là.

Ensuite, une autre période inédite a démarré puisque trois mois se sont écoulés avant que le second tour ne puisse avoir lieu. Période où rien n’a pu se faire normalement, ni l’avancement des projets en cours, ni le vote des budgets, ni le lancement de nouveaux sujets. Le second tour a vu un rééquilibrage, phénomène assez classique à Bréhat et trois conseillers formant la nouvelle opposition ont été élus.

Alors, que sera le monde de demain pour Bréhat ?

Il sera différent, à commencer par la communication. Sortir un numéro de Bréhat-infos deux mois après notre prise de fonction, en pleine période estivale perturbée par la crise Covid était un vrai défi mais nous avons tenu à le relever car nous voulons une meilleure communication avec nos concitoyens. Vous trouverez dans ce numéro l’avancement sur certains points de notre programme.

Le complément à ce numéro vous permettra de découvrir le détail des différents budgets qui ont été approuvés quatre semaines après notre arrivée.

Les conseils municipaux de juillet ont été suivis par un public assez nombreux, manifestation intéressée. Les prochains conseils continueront à se tenir à la salle polyvalente, tant qu’il y aura assez de public qui ne pourrait y assister si nous les faisons dans la salle du conseil.

« Le monde de demain » à Bréhat se fera en accord avec le programme sur lequel nous avons été élus.

Dans les prochains mois, nous travaillerons, en vous y associant sur les cinq thèmes qui vont changer Bréhat : une île dynamique, une île protégée, une île solidaire, une île démocratique, une île de culture.

Passez un bel automne et à bientôt.

## Résultat élections municipales 2020

Huit candidats de la liste « Pour l'Avenir de Bréhat » et 3 candidats pour la liste « Tous pour Bréhat » ont été élus lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020

	1 <sup>er</sup> tour (15/03/2020)	2 <sup>nd</sup> tour (28/06/2020)
Inscrits	554	553
Votants	498 89,89 %	474 85,71 %
Exprimés	484 87,36 %	472 95,35 %

### Pour l'avenir de Bréhat

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>nd</sup> tour
Burton Emmanuelle	220	187
Carré Olivier	260 Élu	
Cojean-Prigent Gabrielle	258 Élu	
Joniot Daniel	236	205
Le Thomas François-Yves	254 Élu	
Morlevat Stéphane	250 Élu	
Outin Jean-Philippe	248 Élu	
Pilon Charlotte	246 Élu	
Regler Marion	254 Élu	
Sicher Dominique	265 Élu	
Simon Henri	241	215

### Tous pour Bréhat

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>nd</sup> tour
Dauphin Daphné	188	
Decroix Xavier	212	
Guézou Pascal	231	
Huet Patrick	217	
Lamy Aymeric	233	243 Élu
Le Pache Jean-Luc	228	238 Élu
Picard Patrick	223	
Rivoalen Marie-Louise	226	
Tessier Maryse	203	
Thormann Dominique	217	237 Élu
Vannini Caroline	215	

Autre liste François Geoffroy 50 33

## Le conseil municipal élu le 4 juillet suite aux élections des 15 mars et 28 juin 2020.



De gauche à droite : Dominique SICHER, Aymeric LAMY, François\_Yves LE THOMAS, Jean-Luc LE PACHE, Marion REGLER, Dominique THORMANN, Olivier CARRÉ, Jean-Philippe OUTIN, Charlotte PILON-LE LAIN, Stéphan MORLEVAT, Gabrielle COJEAN-PRIGENT

## Présentation du conseil municipal :



**Olivier CARRÉ**  
Maire



**Gabrielle COJEAN-PRIGENT**  
1<sup>ère</sup> adjointe  
*Commission Urbanisme et  
Équipement  
Commission Vie Sociale et  
Culturelle*



**François-Yves LE THOMAS**  
2<sup>ème</sup> adjoint  
*Commission Ports et Activités  
Maritimes  
Délégation Sécurité et  
Infrastructures Routières*



**Dominique SICHER**  
3<sup>ème</sup> adjoint  
*Commission Finances  
et Économie  
Commission  
Communication*



**Charlotte  
PILON-LE LAIN**  
*Commission Électorale  
Conseil d'École*



**Stéphan MORLEVAT**  
*Délégation au Tourisme  
Réfèrent de l'Association  
des îles du Ponant (AIP)*



**Jean-Philippe OUTIN**  
*Commission Patrimoine,  
Art et Culture*



**Marion REGLER**  
*Commission  
Environnement et  
Agriculture*



**Aymeric LAMY**



**Jean-Luc LE PACHE**



**Dominique THORMANN**

## La circulation à Bréhat, une histoire de responsabilité et de civisme

Un nouvel arrêté réglementant la circulation sur l'île a été signé le 11 août 2020 pour entrer en vigueur le mercredi 12 août. Ce nouveau règlement, qui remplace tous ceux qui ont été pris ces dernières années, a, pour premier objectif, le respect de l'environnement.



En effet, le territoire communal fait l'objet d'un classement au titre des dispositions du code de l'environnement et il est couvert par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEF) et une zone Natura 2000. Ces zones doivent être impérativement protégées des risques de pollution liés aux véhicules terrestres à moteur dont l'utilisation doit être encadrée.

C'est pourquoi l'usage des automobiles ou tout autres véhicules du même genre, par les particuliers, reste, comme par le passé, totalement interdit sur l'île.

Seuls les professionnels peuvent utiliser des tracteurs, remorques, autres engins de chantier ou des véhicules électriques nécessaires à l'exercice de leurs activités. Leur utilisation, hors activité professionnelle, est toujours proscrite.

Le système d'autorisation préalable tel qu'il était en œuvre et qui était contraire à la loi a été aboli.

Cependant la commune demande une information préalable à l'entrée des véhicules sur son territoire. Ce qui lui permet de tenir un registre. Elle se réserve la possibilité de demander à un professionnel qui utilise trop de véhicules de réduire sa flotte. La vitesse de circulation est fixée, de façon plus réaliste, à 20 km/h sur tout le territoire sauf la zone du Bourg où elle reste limitée à 12 km/h. Ces vitesses doivent également être respectées par les utilisateurs de vélos.

Le second objectif, non moins important, est la sécurité et la protection des piétons.

En effet les routes de l'île sont étroites, les trottoirs sont absents et les sorties des propriétés et maisons ouvrent le plus souvent directement, sans visibilité, sur les voies publiques. Pendant la période estivale le nombre de piétons est important et cette situation exige des mesures spécifiques pour assurer leur sécurité.

Pour éviter tout risque d'accident, sont interdits sur tout le territoire de la commune, tous les engins personnels de déplacements électrique tel que trottinettes électriques, gyropodes ou autre.

De même la circulation de tout véhicule terrestre à moteur, sauf quelques rares exceptions, est interdite, pendant la période estivale, de 10 heures à 18 heures, sur la zone du Bourg. Ses entrées sont matérialisées par des panneaux spécifiques et une marque blanche sur le bitume. Pour atteindre ces deux objectifs, ce nouveau règlement se fonde sur la confiance, le sens du civisme de chacun et la responsabilité de tous.

Pour prendre un seul exemple, le système des barrières de protection du bourg, pendant la période estivale, est partiellement abandonné.

D'une part, ce système est abandonné car il marquait la défiance de la commune à l'égard des habitants et plus généralement des usagers de la route. Expliquer, faire de la pédagogie paraît plus efficace. Ainsi les loueurs de vélos seront associés à ce travail pédagogique. Ils informeront leurs clients de l'interdiction d'utiliser les vélos dans la zone du bourg en affichant l'arrêté dans leur boutique et en leur faisant lire un document.

Parallèlement un travail d'explication auprès des professionnels est mené par les élus.

D'autre part le système des barrières n'est que partiellement abandonné car celles-ci restent en place. En effet le maire se réserve le droit de les fermer si le civisme et le sens des responsabilités n'est pas au rendez-vous.

C'est à chacun de nous de respecter et de faire respecter ce nouveau règlement.

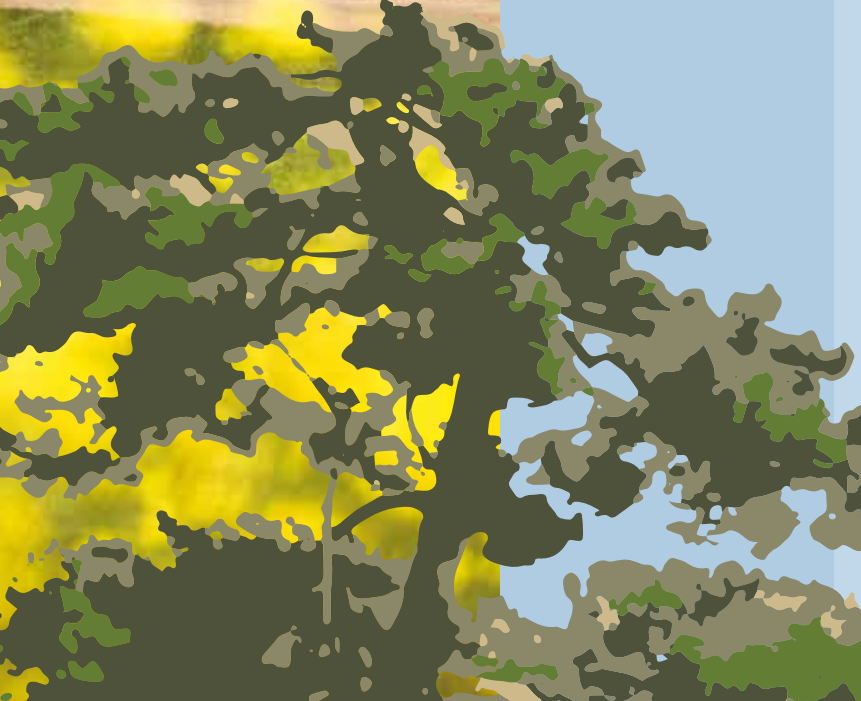


# Bréhat

## “site d’exception”

L’Île de Bréhat a été retenue pour un accompagnement de la Région Bretagne au titre de son dispositif d’aide «Sites d’exception naturels et culturels» pour la sélection des projets 2020. Cette aide régionale d’une durée de trois ans se caractérise par un accompagnement en ingénierie (Service tourisme de la Région notamment) et une aide financière en investissement et en fonctionnement. Son objectif majeur : une amélioration des infrastructures et des services dédiés à l’accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours (transport, hébergement, restauration, activités, etc.) Afin d’associer l’ensemble des parties prenantes autour de ce projet et du dispositif régional , une 1<sup>ère</sup> réunion de lancement a eu lieu le : Lundi 31 août 2020

L’ambition que se donne la Région Bretagne est de faire des îles une Destination exemplaire d’un tourisme en harmonie avec le territoire, dans une logique de consommation responsable et de respect de l’environnement humain insulaire, et avec une grande vigilance sur l’équilibre touristique tout au long de l’année.



# touristique”

## Contexte du tourisme dans les îles

Dans l’imaginaire collectif, les îles sont des territoires qui font rêver les visiteurs ; même si tous n’y vont pas, beaucoup rêvent d’y aller un jour. Synonymes de liberté, dépaysement, mystère et déconnexion, les îles contribuent largement à l’attractivité touristique de la Destination Bretagne. De par leur histoire (résistance dans un milieu hostile, mobilisation collective, solidarité entre marins etc.), leurs activités ancestrales (pêche, agriculture) et capacité d’innovation (hydrolienne, éolien en mer, l’algoculture etc.), elles renforcent les valeurs de la Bretagne :

### L’ENGAGEMENT | LE SENS DU COLLECTIF L’OUVERTURE | L’IMAGINATION.

Cependant, contrairement à l’espace littoral, qui peut absorber une certaine pression touristique (non sans effets), les îles ne le peuvent pas. Les conséquences d’une sur-fréquentation de ces territoires se font ressentir plus qu’ailleurs : dégradation des milieux naturels, pénuries des ressources et banalisation du tourisme insulaire pouvant conduire à la dégradation des conditions de vie des habitants et la déception du visiteur.

Observer et comprendre les tenants et aboutissants d’un tourisme durable sur les îles, les limites de son acceptabilité par les îliens, développer les infrastructures et les services dans ce sens , tels sont les défis traités par cette feuille de route.

Sur la plupart des îles bretonnes, le tourisme est la pierre angulaire de l’économie locale : transport, hébergement, restauration, commerces, services. Le maintien des îliens à l’année avec emplois et services essentiels (écoles, santé, commerces...) y sont étroitement liés. Cependant, le contraste entre une fréquentation estivale pouvant être considérée excessive et une moindre fréquentation hors saison peuvent avoir des effets négatifs sur le déroulement

harmonieux de la vie sur les îles et sur la pression sur les ressources naturelles. Il en ressort ainsi que le tourisme devrait être plus intégré aux autres activités économiques des îles (agriculture, artisanat) et inversement, l’écosystème socio-économique gagnerait à prendre en compte et accueillir de son mieux le phénomène touristique ; cette quête de l’équilibre se traduit dans cette feuille de route par un plan d’actions, structuré autour de trois axes stratégiques :

#### AXE 1 :

mieux adapter l’accueil des visiteurs en tenant compte du seuil de saturation de chaque île, en favorisant les actions visant à équilibrer les flux touristiques entre les 12 îles bretonnes, suivant leurs capacités d’accueil (transport, hébergement, restauration/alimentation, activités etc.) et en anticipant les périodes de flux important notamment en matière d’information des visiteurs et de transport.

#### AXE 2 :

mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps, en favorisant les actions visant à maîtriser les flux touristiques en cœur de saison (juillet et août) et à développer la fréquentation sur les bords (avril, mai, juin, septembre) et le hors saison (vacances scolaires, ponts et weekends fériés d’octobre à mars).

#### AXE 3 :

tendre vers une intégration renforcée du tourisme aux autres activités de l’île, en favorisant une consommation touristique de biens et services soucieuse des ressources locales (eau, électricité, nourriture, paysages, biodiversité...), du respect de la vie des îliens (desserte maritime des îles, priorité aux activités courantes des habitants) et de la valorisation juste des produits et services du territoire (économie circulaire et productions locales).

# La gestion des ordures ménagères, Un projet à réorienter

Lors du précédent mandat la municipalité avait développé un projet de gestion des ordures ménagères (OM) qui consistait à créer une installation de compactage dans une zone en face de Chicago et évacuer les déchets par le port communal de la corderie. Le projet a été mis à l'étude auprès du bureau d'étude TPFI.



Dans l'attente de la mise en place du nouveau système, les OM étaient centralisées sur Chicago et, sans compactage, évacuées sur le continent par la société Bréhat Service. Ce système provisoire est toujours en place aujourd'hui et coûte extrêmement cher à la commune.

Les problèmes du projet de l'ancienne municipalité sont de deux ordres. D'une part la volonté de lier la création d'un port de commerce à la corderie et la création d'une zone de compactage des OM.

Or selon le bureau d'étude, conformément aux discussions engagés par lui avec les services de l'Etat les aménagements prévus par la commune ne sont envisageables sur le domaine public maritime (DPM) appartenant à l'Etat que dans le cadre de la création d'un port de commerce. Cela impliquerait, selon le bureau d'étude, le transfert de la compétence transport de la Région vers la commune, le transfert de gestion du DPM à la commune par le préfet, la décision de créer un port de commerce par le préfet et enfin la délimitation du périmètre portuaire par la commune.

En effet seule la création d'un port de commerce permettrait, toujours selon ce bureau, d'inscrire le projet tant terrestre que maritime dans les critères d'exclusion de la Loi Littorale. Or l'étude est aujourd'hui bloquée faute de porteur de projet officiellement désigné.

La seconde faiblesse est liée à l'absence de prise en compte de l'obligation prévue par le code de l'environnement de sortir des OM tous les bio déchets d'ici janvier 2023. Ni les réflexions préalables, ni les études suivantes n'abordent cette question pourtant essentielle.

Ainsi il paraît impératif de séparer les deux projets.

- > D'un côté la création d'un port de commerce qui devra certes être utilisé pour l'évacuation des déchets mais qui sera aussi dédié à l'acheminement, sur l'île, des marchandises alimentaires et autres. Une étude complète sera menée dans les prochains mois par un cabinet d'étude afin de trouver le site idéal entre le port Clos, la grève de l'Eglise, la Corderie et le site du Goaréva. C'est un sujet à part entière qui demandera une mobilisation sans faille de la municipalité pour aboutir.
- > D'un autre coté la réflexion sur la gestion et l'évacuation des OM devra être reprise et réorientée vers le respect de la réglementation, particulièrement, l'obligation fixée par le code de l'environnement évoquée ci-dessus.

Une commission mixte constituée d'élus et d'habitants intéressés et compétents va être créée dans les prochaines semaines par le conseil municipal pour aborder cette question. La feuille de route de cette commission sera assez précise. Elle devra, d'abord, trouver des solutions pour diminuer le poids des déchets. Deux axes seront étudiés : le compostage et sa généralisation dans l'île et le moyen de limiter les déchets apportés, pendant la période estivale, par les touristes à la journée. Elle s'attèlera également à la délicate question de la gestion des déchets verts produits par les professionnels et les particuliers. Une solution devra être trouvée pour éviter enfin les nombreux feux pour la destruction de ces déchets. Ensuite elle devra trouver des solutions pour améliorer encore le tri en amont par l'utilisation, notamment, des poubelles jaunes distribués chez les habitants et engager une réflexion avec les agents sur le fonctionnement de la déchetterie. Enfin elle définira une méthode pour l'évacuation des déchets de l'île qui soit efficace et la moins onéreuse possible.



# Les budgets 2020, Une année de transition

Le présent article n'a pas vocation à présenter les chiffres des budgets mais essaye d'évoquer les contraintes auxquels l'équipe municipale a été confrontées pour l'année 2020.

Pour connaître les chiffres précis vous pouvez vous reporter à l'annexe du Bréhat Infos qui en donne les détails.

En préalable, rappelons que, outre le budget communal proprement dit, la commune gère 5 autres budgets dit annexes. Il s'agit du budget de l'eau et de l'assainissement, des ordures ménagères, des ports, de la citadelle et du service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

Au niveau national, comme pour notre commune, l'année 2020 restera dans les annales comme une année historique à plus d'un titre. En effet la crise covid a largement perturbé la procédure de préparation des budgets.

En temps normal les budgets doivent être adoptés au plus tard le 15 avril. Du fait de cette crise, le Législateur a laissé aux communes la possibilité de les adopter jusqu'au 31 juillet. Ainsi les budgets de notre commune ont été adoptés à cette date alors que plus de la moitié de l'année budgétaire était déjà écoulée.

Pour limiter les difficultés nous avons conservé pour l'exercice 2020 la même trame et le même outil informatique pour préparer les budgets.

De plus, en entrant en fonction le 3 juillet, nous n'avons eu que 20 jours pour les préparer, sans avoir eu accès aux dossiers avant notre prise de fonction malgré nos demandes répétées à l'ancien maire.

Toutes ces perturbations ont nécessairement eu des impacts sur le contenu des budgets.

De ce fait, nous constaterons que les budgets 2020 sont avant tout des budgets qui marquent la transition entre la politique menée par l'ancienne majorité et les ambitions de notre nouvelle équipe.

Dans un tel contexte, la municipalité a regardé de très près les dépenses réalisées à la date d'adoption des budgets pour éviter les problèmes de couverture budgétaire c'est-à-dire s'assurer de disposer de suffisamment de crédits pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Un certain nombre de recettes et de dépenses ont été ajustées pour tenir compte de la crise Covid.

Malheureusement par manque de temps et d'informations, les grands projets d'investissement n'ont pu être réévalués. Par principe pour tous les budgets, ont été conservés les montants d'investissement prévus aux budgets 2019 en réduisant des dépenses déjà réalisées.

Par exemple, le budget des OM comprend le solde des sommes nécessaires aux études pour le système de traitement des ordures ménagères prévu par l'ancienne majorité et les montants prévus initialement pour la mise en place de ce projet alors qu'il est certain que le système prévu sera en grande partie revu et exigera, pour sa mise en place, une revue complète du budget OM.

En revanche, le projet de Société d'économie mixte local (SEML) dont le principe a été adopté par le conseil municipal du 10 juillet, qui doit porter la politique du logement non social de la municipalité, n'a pas eu cette année sa traduction dans le budget principal de la commune. Il faudra attendre le budget 2021 pour le prévoir.

Pour autant, quelques éléments de la nouvelle politique municipale ont pu être adoptés.

Par exemple, si aucun tarif communal n'a été modifié, un seul, le prix de l'eau et de l'assainissement, a été revu à la baisse de 20% pour les tarifs basse saison comme promis lors de la campagne électorale. Cette baisse se poursuivra lors du budget 2021 dans les limites des contraintes budgétaires pour sortir d'une logique strictement comptable et aller vers une logique plus économique et sociale.

Ainsi les budgets de 2020 ne refléteront absolument pas, à part quelques exceptions, les nouvelles politiques qui seront développées par la nouvelle majorité.

Il faudra attendre 2021 pour que les projets d'investissement et les inflexions politiques de notre nouvelle équipe se traduisent dans les différents budgets.



## À bréhat insularité rime avec solidarité



c'est une belle histoire, comme dirait la chanson. Celle d'une famille syrienne qui a fui l'enfer de la guerre pour se réfugier sur un caillou breton . C'est à Lesbos en Grèce qu'ils rencontrent Anaïs Normand, dont la famille possède une maison à Bréhat. Celle-ci leur propose de venir s'installer sur l'île.

À Bréhat, une chaîne de solidarité se met immédiatement en place avec l'aide de l'association Bréhat Vit, qui œuvre pour faciliter l'installation de personnes à l'année sur l'île.

Sur l'île la population insulaire se mobilise pour accueillir Ahmad, Birivan et leurs 5 enfants âgés de 4 à 11 ans. L'hospitalité insulaire fonctionne à plein. "Ils nous ont dit qu'ils avaient trouvé ici une nouvelle famille. C'est aussi une fierté pour nous et un joli signe adressé à l'extérieur , l'île bourgeoise qui se cache derrière ses rochers et ses grandes demeures, montre son vrai visage : celui de la solidarité et de l'entraide. "Ça donne une image très valorisante qui va à l'encontre des a priori". Ahmad, le père de famille, charpentier de formation, a réussi à se faire embaucher par l'un des entrepreneurs de l'île . Malgré la barrière de la langue, la famille trouve rapidement sa place au sein de la population insulaire. Les enfants sont scolarisés à l'école qui voit du même coup ses effectifs gonflés, au grand bonheur de la directrice. Des bénévoles les accompagnent dans le cheminement vers leur autonomie .  
Association Bréhat Vit : brehatvit@gmail.com

## Citadelle, cité d'Arts

Cet été, Stéphane Neumager, directeur des Verreries de Bréhat, a ouvert ses portes pour 3 semaines à un événement culturel : Citadelle, Cité d'arts, imaginé par le collectif d'artistes Les Courants d'Arts.

Une exposition, sous deux tentes, présentait le travail de 9 artistes : peintres, aquarellistes, photographes et artiste récupérateur, inspirés par Bréhat. Ces œuvres éclectiques reflètent la diversité des talents de l'île.

Pour partager la pratique de leur art, les artistes ont proposé des ateliers ouverts à tous et gratuitement aux enfants de l'école de Bréhat (aquarelle, acrylique, art et nature, mandala et haïkus). Avec le soutien de la mairie, ils ont pu inviter les visiteurs à participer à une œuvre collective sous la forme d'une immense banderole à dessiner. Cette fresque de 20m de long a été dévoilée entièrement le dernier jour de l'exposition, le 14 août, et exposée sur la rambarde de la Citadelle.

Un concert de violoncelle, donné par Marceau Maréchal, jeune talent du Conservatoire de Caen, a eu lieu sans public dans l'enceinte magnifique de la Citadelle et diffusé sur internet.

Cette aventure est le fruit d'une étroite collaboration de tous les partenaires sollicités par Les Courants d'Arts : les Verreries de Bréhat, l'Amicale laïque, le Comité des fêtes, le Comité de jumelage Bréhat/Itterswiller, l'EPAF (la résidence Les Rocs) ; et aussi les très nombreux bénévoles bréhatins d'un jour ou de toujours, qui ont permis de faire souffler sur Bréhat un vent nouveau, chaleureux et créatif.

Tous partagent l'espoir de faire de la Citadelle un lieu où dialoguent des artistes de toutes disciplines, et d'avoir posé les jalons d'un rendez-vous annuel dans le calendrier artistique régional.

**Citadelle - Cité d'arts  
Île de Bréhat**

**EXPOSITION ET ATELIERS  
DU 24 JUILLET AU 14 AOÛT 2020**

Tous les jours  
de 10 h à 13 h  
et de 14 h à 18 h

Vernissage :  
vendredi 24 juillet  
de 11 h à 13 h

Finissage :  
vendredi 14 août  
de 11 h à 13 h

Buffets au profit  
de l'Amicale Laïque  
de Bréhat

Entrée à  
la Citadelle : 2 €  
gratuit - de 10 ans

Le collectif d'artistes  
Les Courants d'Arts  
en partenariat avec :  
LES VERRERIES  
DE BRÉHAT  
et les associations  
l'Amicale Laïque de Bréhat  
le Comité des Fêtes de Bréhat

## Une grande soirée inter-îles en remplacement des insulaires



Frappée comme tous les autres événements culturels par la crise sanitaire liée au Corona virus, la 9<sup>ème</sup> édition du festival Les Insulaires, qui devait se tenir cette année sur l'Île-aux-Moines, a été reportée à 2021. « Nous avons longtemps gardé espoir mais il a fallu se rendre à l'évidence : il était très compliqué, voire impossible, d'organiser cette 9<sup>ème</sup> édition des Insulaires fin septembre », expliquent les organisateurs. « En accord avec la mairie de l'Île-aux-Moines, nous avons donc décidé de reprogrammer le festival les 17, 18 et 19 septembre 2021. La bonne nouvelle, c'est que cela nous laissera toute une année supplémentaire pour préparer au mieux cette fête, devenue au fil du temps un événement incontournable dans la vie des îles du Ponant ». Pour autant, l'association qui organise le festival n'a pas voulu baisser totalement les bras et a décidé de maintenir un temps fort, le samedi 26 septembre. « Puisqu'il faut se réinventer et apprendre à vivre autrement, nous avons réfléchi à l'organisation d'une grande soirée multiplexe qui permettra aux îles de se parler et de passer une soirée ensemble en utilisant un dispositif de visio conférence », détaillent les organisateurs. Imaginée comme une émission de télévision et diffusée en direct sur internet, cette opération baptisée « Inter-Îles 2.0 » permettra à chaque île de prendre la parole et de faire passer

des messages aux autres insulaires. Des vidéos seront également réalisées durant l'été pour mettre en scène les habitants des îles et revivre en images les grands moments du festival : course de godille, tir à la corde, clip musical, marché des producteurs, témoignages de bénévoles... Les Bréhatins qui le souhaitent pourront participer directement à cette soirée en se rassemblant dans la salle des fêtes, le samedi 26 septembre, à partir de 19h00, les règles liées à la situation sanitaire du moment seront bien évidemment précisées en temps utile. Parallèlement, France 3 Bretagne réalisera une émission spéciale sur les îles du Ponant présentée en direct, depuis l'île aux Moines, de 13h30 à 15h00.



## Les écogestes

L'ensemble des habitants et des acteurs économiques de l'île, remercie les visiteurs de leur attitude écocitoyenne et leur souhaite un agréable séjour parmi nous.

Vous êtes tous les bienvenus sur le 1<sup>er</sup> site classé de France (13 juillet 1907), nous vous demandons cependant de nous aider à préserver notre île pour qu'aujourd'hui et demain nous continuions à partager avec vous la beauté exceptionnelle de ce territoire. Que ce soit dans le domaine de l'eau, de l'énergie de la biodiversité et des paysages, les ressources de l'île sont limitées.

Pour cela, nous vous recommandons :

- De circuler sur les sentiers côtiers exclusivement à pieds (vélos interdits). Les sentiers côtiers peuvent être dangereux en bordure immédiate de falaise : soyons vigilants, restons prudents.
- De bannir les bâtons de marche à pointe métallique qui endommagent les sentiers, ils sont interdits sur l'île.
- De ne pas ramasser ni empiler les galets, ils protègent le littoral des assauts de l'océan.
- De ne pas cueillir les fleurs de l'île, elles sont fragiles, précieuses et plus belles dans la nature.
- D'être économe concernant l'eau et l'énergie. Celles-ci sont beaucoup plus coûteuses sur une île.

Pour les visiteurs d'un jour, l'insularité complique la gestion des déchets, pensez à les ramener sur le continent.

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

## Naissances

- Victor Alain Pierre AUFFRET ..... 17 septembre 2019
- Charline Cathy Ollivia PRIGENT ..... 7 janvier 2020

## Mariages

- Eric VOEGELIN et Ekaterina Ivanovna RUDENKO ..... 29 juillet 2019
- Pierre-Paul Jean CARRIÉ et Alice Cécile RICHARD ..... 22 août 2019
- Anaïck Marie RIVOALEN et Martin Wilhem Rudolf RÜTZEL ..... 24 août 2019
- Tristan Robert Joël William ARIÈS et Eline Suzanne MATZE ..... 27 août 2019
- Henry Charles André Marie PERROCHEAU et Armelle Marie Josephe Béatrice COTREUIL ..... 28 septembre 2019
- Colin Jean-Paul GERARD et Maëlle Eliane LE ROLLAND ..... 20 juin 2020
- Maylis Claire Françoise Marie LEFRANC et Mathieu René Marcel BRETON ..... 27 juin 2020

## Décès

- Hélène Pauline Anne CHEVASSUT ..... 28 juillet 2019
- Patrick Paul Marie HENRY ..... 3 août 2019
- Henri Gaston Alexandre LEROY ..... 8 octobre 2019
- Gilberte Marie Jeanne BOLLORÉ veuve LASCOMBES ..... 28 novembre 2019
- Jeannine Cécile Marie Joséphine HAMONOU veuve COZLER ..... 5 décembre 2019
- Pierrette Béatrice Berthe CARTOUX épouse OUTIN ..... 14 décembre 2019
- Michelle Marianne Emilienne MILLONET ..... 10 janvier 2020
- Francis MEVEL ..... 5 février 2020
- Roger Victor LE DENMAT ..... 20 février 2020
- Liliane Juliette PRIGENT veuve COLLEN ..... 16 mai 2020

## Numéros utiles

SAMU .....	15
POMPIERS .....	18
POLICE .....	17
APPEL URGENCE EUROPÉEN .....	112
<i>(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus)</i>	
CENTRE ANTI-POISONS RENNES .....	02 99 59 22 22
Mairie .....	02 96 20 00 36
Télécopie .....	02 96 20 01 92
Médecin Bréhat .....	02 96 20 09 51
Gendarmerie Paimpol .....	02 96 20 80 17
Petit train routier .....	06 86 77 85 46

